



Réf. : SCBD/STTM/JM/TC/jst/74726

24 janvier 2011

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

### Soumission de points de vue sur les mesures de protection pertinentes à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus)

Madame/Monsieur,

En référence à la Décision X/33 sur la diversité biologique et les changements climatiques, j'ai le plaisir de vous inviter à soumettre au Secrétariat vos points de vue, expériences et attentes concernant les mesures de protection pertinentes à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus). De plus, je vous invite à identifier des indicateurs éventuels pour évaluer la contribution de REDD-plus à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ainsi qu'à soumettre vos points de vue sur les mécanismes possibles pour assurer le suivi des conséquences de REDD-plus et d'autres approches écosystémiques sur les mesures d'atténuation des changements climatiques pour la biodiversité. Veuillez soumettre l'information pertinente au Secrétariat de la CDB dans un document word, joint à un courriel adressé au secretariat@cbd.int, à votre meilleure convenance mais au plus tard le **30 avril 2011**. Je vous invite à utiliser le questionnaire ci-joint pour soumettre vos points de vue.

À sa dixième réunion, la Conférence des Parties à la CDB, dans la décision X/33, a prié le Secrétaire exécutif, concernant REDD-plus, de « *Fournir des conseils, pour approbation par la Conférence des Parties à sa onzième réunion, notamment sur l'application des mesures de protection pertinentes de la diversité biologique, sans écarter toute future décision prise par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en se fondant sur les consultations efficaces avec les Parties et leurs points de vue, et avec la participation des communautés autochtones et locales, afin que les mesures prises soient conformes aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique, évitent les conséquences négatives et améliorent les bienfaits pour la diversité biologique.* »

Aux Points focaux nationaux CDB

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Dans la même décision, COP 10 a aussi prié le Secrétaire exécutif « *Dans le cadre de consultations effectives menées auprès des Parties et en s'appuyant sur leurs points de vue, d'identifier, en collaboration avec le Partenariat de coopération sur les forêts, des indicateurs éventuels permettant d'évaluer la contribution d'une réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement, dans la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, et évaluer les mécanismes possibles pour assurer le suivi des conséquences de ces approches fondées sur les écosystèmes et autres approches d'atténuation des changements climatiques sur la diversité biologique, sans écarter toute future décision de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et faire état des progrès accomplis à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors d'une réunion précédant la onzième réunion de la Conférence des Parties.* »

Conformément à la décision X/33, le Secrétariat de la CDB organisera une série de consultations régionales et d'ateliers de renforcement des capacités sur REDD-plus, incluant les mesures de protection pertinentes. Le premier atelier de la série, pour l'Asie et le Pacifique, sera tenu dans la Ville de Singapour en mars 2011 (cf. notification 2010-218). Il sera suivi d'ateliers régionaux pour d'autres régions pertinentes dans le contexte, notamment l'Afrique et la région de l'Amérique du Sud et des Caraïbes. Des notifications distinctes requérant la soumission de nominations d'experts désignés par leur pays pour participer à ces ateliers seront envoyées en temps opportun.

Les points de vue reçus d'ici au 30 avril 2011 sur les bases de cette notification seront compilés par le Secrétariat et mis à la disposition des Parties aussi tôt que possible, afin de permettre aux Parties de s'appuyer sur les résultats dans les forums pertinents.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaf  
Secrétaire exécutif

**Pièce jointe**

## **Questionnaire pour la soumission de points de vue concernant les mesures de protection pertinentes REDD-plus**

### **Expérience nationale avec REDD-plus**

- Quelle est la structure nationale, s'il y a lieu, pour la planification REDD-plus?
- Quel est le statut des préparatifs REDD-plus, y compris la participation à des activités pilotes et de démonstration?
- De quelle façon observez-vous les obligations de mesures de protection des activités pilotes et de démonstration REDD-plus, par exemple dans le cadre du FPCF ou de la REDD des Nations Unies? Quelles sont vos expériences avec ces obligations de mesures de protection?
- Comment les experts sur la biodiversité sont-ils impliqués (incluant les détenteurs des connaissances traditionnelles) dans la planification nationale de REDD-plus? Comment les communautés autochtones et locales sont-elles impliquées?
- Y a-t-il des expériences tirées du marché volontaire du carbone dont vous vous inspirez?

### **Expérience nationale avec les mesures de protection de la biodiversité**

- Est-ce que des mesures de protection pertinentes de la biodiversité sont en place au niveau national, ou sont-elles en développement? Comment s'apparentent-elles aux mesures de protection décrites dans la décision de la CCNUCC sur les Résultats des travaux du Groupe spécial de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention à COP 16<sup>1</sup>?
- Quels sont les moyens nationaux pour développer et appliquer les mesures de protection de la biodiversité?
- Quels sont les principaux obstacles, s'il y a lieu, à l'inclusion de mesures de protection de la biodiversité?
- Quels sont les besoins concrets de renforcement des capacités concernant les mesures de protection de la biodiversité (s'il y a lieu), et à quel niveau (gouvernement, société civile / peuples autochtones, communautés locales)?

---

<sup>1</sup> Dans la décision sur les résultats des travaux du Groupe spécial de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, la Conférence des Parties à la CCNUCC, à sa seizième réunion (COP 16), affirme que la mise en œuvre des activités REDD-plus devrait inclure la promotion et le soutien d'un nombre de mesures de protection, y compris

- (a) Des mesures qui complémentent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et pertinents aux accords internationaux;
- (b) Le respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes, du contexte et des lois au niveau national, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- (c) La participation complète et efficace des parties prenantes pertinentes et, en particulier, des communautés autochtones et locales;
- (d) Des mesures conformes à la conservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, garantissant qu'elles ne seront pas utilisées pour convertir les forêts naturelles, mais plutôt utilisées pour inciter la protection et la conservation des services offerts par les forêts naturelles et les écosystèmes, ainsi que pour améliorer d'autres bienfaits sociaux et environnementaux
- (e) Des mesures pour traiter du risque d'inversion
- (f) Des mesures pour réduire le déplacement des émissions

- Quelles sont les principaux enseignements tirés jusqu'à maintenant à propos des mesures de protection de la biodiversité?

### **Expérience nationale avec les mesures de protection des communautés autochtone et locales**

- Quelle est la structure des organisations de la société civile représentant les points de vue des communautés autochtone et locales? Comment ces points de vus sont-ils coordonnés?
- Quels sont les mécanismes considérant les points de vue des communautés autochtones et locales?
- Comment les préoccupations relatives aux articles 8j (respect des connaissances traditionnelles) et 10c (soutien à l'usage coutumier de la biodiversité) de la CDB sont-elles reflétées dans la planification de la REDD-plus?

### **Collaboration régionale sur les mesures de protection et l'évaluation d'impact**

- Participez-vous à des échanges régionaux et internationaux sur des expériences pilotes REDD-plus concernant les mesures de protection et les bienfaits multiples? Quelle est la valeur de tels échanges?
- Quel est le niveau de collaboration régionale sur REDD-plus, ex. par l'entremise d'organisations régionales telles que COMIFAC/ACTO/ASEAN?
- Quel genre de soutien régional et international serait utile (en plus du soutien fourni par la REDD des Nations Unies/FPCF/OIBT)?

### **Assurer le suivi des conséquences de REDD-plus sur la biodiversité**

- Utilisez-vous (ou planifiez-vous d'utiliser) des indicateurs pour mesurer les conséquences sur la biodiversité de REDD-plus?
- Planifiez-vous évaluer/faire le suivi des conséquences de REDD-plus sur la biodiversité et les moyens de subsistance autochtones et locaux? Si oui, comment?
- Peut-on faire le suivi de ces impacts par les programmes en vigueur (tels que l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, ou les Rapports nationaux de la CDB), ou des efforts distincts ou additionnels sont-ils requis? Dans ce cas, quels sont vos besoins de renforcement des capacités, s'il y a lieu?
- Quels sont les mécanismes possibles existants (au niveau national, régional et international) ou pouvant être développés afin de faire le suivi des conséquences de REDD-plus sur la biodiversité et les communautés autochtones et locales?
- De quelle façon les efforts nationaux sont-ils liés aux évaluations et efforts régionaux pour la biodiversité?